

Le Champardennais écoles / juin 2021



Clôture du Grenelle : du grain à moudre mais des contreparties à éviter pour la suite

Lors d'une réunion avec les organisations syndicales puis d'une conférence au Conseil économique social et environnemental, le ministre a clos le Grenelle de l'Éducation en prenant 12 engagements et en définissant des orientations pour des mesures budgétaires en 2022. C'est au cours des prochaines semaines qu'elles seront finalisées

dans le cadre du dialogue social, comme le souhaitait le SE-Unsa.

Avec un budget abondé de 400 millions d'euros pour ces nouvelles mesures, de 100 millions d'euros pour financer en année pleine la première étape de la prime d'attractivité et de 200 millions d'euros au titre de la nouvelle participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire, la phase de discussions qui s'ouvre donne du grain à moudre. **400 millions d'euros ne suffiront pas à répondre à ces besoins** et à ceux de nombreuses autres catégories de personnels qui contribuent au Service public d'éducation. L'absence de loi de programmation n'est pas une découverte puisque le calendrier du quinquennat ne le permet plus. Néanmoins, compte-tenu des retards accumulés, tant en matière de rémunération que de qualité de vie au travail, le SE-Unsa demande la traduction des engagements en textes réglementaires de portée pluriannuelle.

Des demandes du SE-Unsa retenues : des demandes portées par le SE-Unsa depuis des mois dans l'agenda social et dans les ateliers du Grenelle, ont été retenues : possibilité d'élargir le nombre des bénéficiaires de la prime d'attractivité, poursuite de l'amélioration des nombres de promotions à la hors-classe et élargissement des conditions d'accès à la classe exceptionnelle, augmentation **de la rémunération des AESH, amélioration de la rémunération des directrices et des directeurs** (régime indemnitaire) et de leurs conditions d'exercice (amélioration du régime de décharges) ainsi que celles des formateurs et des conseillers pédagogiques.

Des promesses sur la qualité de vie au travail : le ministère annonce la **création d'un Observatoire des rémunérations et du bien-être des personnels** dont les organisations syndicales seront membres du conseil d'orientation. Sur le sujet des ressources humaines souvent mis en avant, un certain nombre de décisions sont annoncées visant à concrétiser les promesses de mobilité professionnelle notamment. Un volet *protection des personnels* ainsi que la création d'une structure d'action sociale pour des avantages sociaux et culturels sont également prévus.

Des trous dans la raquette: d'autres revendications du SE-Unsa demeurent pour l'instant sans réponse, comme la **rémunération des futurs professeurs, CPE et PsyEN stagiaires** jusqu'ici exclus de la prime d'attractivité, la **revalorisation de catégories professionnelles toujours oubliées** (assistants d'éducation, professeurs documentalistes, enseignants en milieu pénitentiaire par exemple) ou encore une meilleure reconnaissance des missions de suivi et d'accompagnement des élèves. **Le SE-Unsa investira, dans la dernière étape, tous les espaces de dialogue social** pour obtenir les avancées concrètes, pousser plus loin ce qui pourra l'être mais avec le souci d'évacuer, si nécessaire, les chiffons rouges qu'il pointe depuis des mois, comme la tentation idéologique de la rémunération au mérite ou d'un accroissement des obligations de service. Retrouvez le détail et le calendrier des engagements du ministre sur :

<https://www.education.gouv.fr/grenelle-de-l-education-12-engagements-pour-renforcer-le-service-public-de-l-education-323387>

SE-Unsa 08
9, rue de Tivoli BP 426
08107 CHARLEVILLE-MEZIERES
08@se-unsas.org
03.24.33.30.92

SE-Unsa 10
2 A, boulevard du 1er R A M
10000 TROYES
10@se-unsas.org
03.25.80.45.47

SE-Unsa 51 et académique
15, boulevard de la paix
BP 30149 51055 REIMS Cedex
51@se-unsas.org
ac-reims@se-unsas.org
03.26.88.25.53

SE-Unsa 52
13, rue Fourcault
BP 28 52001 CHAUMONT
52@se-unsas.org
09.67.14.25.57

Autotests : le SE-Unsa exigeant pour tous les personnels, sans exception !

Dans le cadre de l'amplification de la campagne de dépistage visant à ralentir la propagation du virus, les premières livraisons d'autotests réservés aux personnels viennent d'être réalisées dans les collèges et les lycées.

Au-delà du retard et des difficultés d'acheminement, le volume d'autotests quantifié par établissement est souvent en deçà de la réalité du volume de personnels de l'établissement. Entre non-prise en compte de certaines catégories de personnels et omission des personnels itinérants, les quantités moindres que celles nécessaires conduisent à une priorisation locale qui relègue à la dernière place de la dotation les personnels d'éducation et accompagnants des élèves en situation de handicap.

Aussi, le SE-Unsa exige que :

- les volumes d'autotests pour les personnels soient calibrés selon le nombre réel total de personnels de chaque établissement ;
- les personnels d'éducation et accompagnants des élèves en situation de handicap soient considérés comme prioritaires lorsque le nombre d'autotests livrés fait défaut.

Nous sommes intervenus en ce sens au CHSCT.



Billet d'humeur : nous sommes enfin prioritaires pour la vaccination contre la covid-19 depuis le lundi 24 mai 2021... 1 semaine avant l'ouverture à tous !

Maternelle : des nouveaux programmes ? Grâce à l'action des partenaires de la maternelle, et la nôtre, il y a peu



de modifications, mais il reste des inquiétudes dues aux trop fortes exigences sur les attendus. Suite à la note du Conseil supérieur des programmes (CSP) parue en décembre et qui avait suscité de nombreuses critiques, la Dgesc a assez peu modifié les programmes actuels dans la proposition qu'elle vient d'envoyer aux organisations syndicales. Certaines modifications qui subsistent après la phase de dialogue restent problématiques et le SE-Unsa fera des propositions d'amendements au prochain Conseil supérieur de l'Éducation (CSE).

Le nouveau projet de programme n'a finalement modifié que très peu d'éléments de la version de 2015, se concentrant sur l'introduction, la maîtrise du langage et les premiers outils mathématiques. Les critiques virulentes et partagées par de très nombreux acteurs de l'école maternelle qui ont suivi la note du CSP ainsi que les rencontres qui ont eu lieu par la suite ont permis de limiter les dégâts.

Cependant plusieurs points du projet posent toujours problème. En effet, certains attendus de fin de cycle, que ce soit en Découverte de la langue ou dans la partie Construire les premiers outils pour structurer sa pensée, sont trop exigeants. (détails sur <https://vu.fr/yd4t>)

Billet d'humeur direction d'école :

Le calendrier parlementaire n'a pas intégré le vote final sur la loi Rilhac. Même imparfaite, celle-ci apporte des avancées sur le dossier. La direction d'école est-elle vraiment une priorité de notre ministre. J'ai contacté ma députée qui est bien consciente de l'urgence du dossier et qui proposera des amendements dans le sens de nos revendications. Benoit FOLB

<https://vu.fr/et8B>



PSY-EN : les actions revendicatives avril 2021

<https://vu.fr/LRlx>

Hiérarchie, temps de travail, coordonnateur départemental, budget, secteur, ordre des psychologues, autonomie, ..



Baromètre UNSA des métiers de l'éducation 2021

Besoin urgent d'être Reconnu.es et Respecté.es !
Résultats de l'édition 2021
du Baromètre UNSA de tous les métiers.



Cette année encore l'UNSA Éducation alerte sur l'état de la profession après l'enquête annuelle à laquelle 35 000 collègues ont répondu. Avec une participation en nette hausse, les résultats de cette 9ème édition du Baromètre des métiers montrent combien, quel que soit leur métier, nos collègues sont impactés par la crise sanitaire alors même que le malaise dans la profession se confirme d'année en année.



#BarometreUNSA
de nos métiers
9ème édition

Le top des exigences



Globalement, ressentez-vous de la reconnaissance et du respect dans votre pratique professionnelle ?

OUI
33%

2020
32%

2019
34,8%

37%

Enseignant·es
27%

Autres personnels
46%



28%



- 35 ans + 55 ans

Et moi...

AESH

Le SE-UNSA a édité un **guide mémo sur les droits des AESH** : nous envoyer un mail à ac-reims@se-unsa.org pour le recevoir. Nous envoyons régulièrement des messages avec des infos pratiques sur votre messagerie professionnelle, n'oubliez pas de la consulter ! Rubrique AESH sur le site du se-
unsa 51.

Pensez-vous que votre rémunération est à la hauteur de votre qualification ?

OUI
11%

2020
9,3%

2019
11,8%

19%

Cat. A+

8 %

Cat. C

Enseignant·es
10%

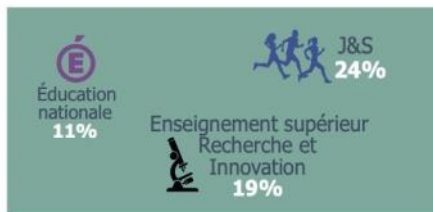


Ass Educ
4%

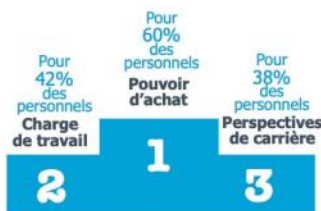
Infirmier·ères
8%

Enseignant·es
10%

Directeurs·trices d'école
9%



Parmi les domaines suivants, quels seraient les 3 que vous voudriez voir améliorés prioritairement ?



Nous étions au rendez-vous.



Et maintenant... Reconnues et respectées ?

MOUVEMENT INTRA :

Savez-vous qu'un recours gracieux et administratif peut être fait si vous n'obtenez pas un de vos vœux au mouvement, ou si vous êtes nommé.e hors de vos vœux ? Contactez-nous si besoin.



Prime d'attractivité , enfin du concret sur la paye ... pour 31% des collègues !

Une prime pour qui et quel montant ? Elle est attribuée aux **fonctionnaires enseignants, CPE et PsyEN des échelons 2 à 7 ainsi qu'aux contractuels**. Elle est versée mensuellement à partir de mai 2021

Les montants sont dégressifs, de 1 400 € à l'échelon 2 à 500 € aux échelons 6 et 7.

Cette première marche concerne 31 % des personnels, (soit un montant de 260 millions d'euros en année pleine) ;

Retrouvez le tableau détaillé ci-dessous :

Fonctionnaires titulaires PE, certifiés, agrégés, PLP, Peps, CPE et PsyEN

Échelon	Durée cumulée de carrière	Montant brut annuel	Montant net annuel
1	1 an (stage)	- €	- €
2	entre 1 et 2 ans (titularisation)	1 400 €	1 197 €
3	entre 2 et 4 ans	1 250 €	1 068 €
4	entre 4 et 6 ans	900 €	769 €
5	entre 6 et 8 ans et demi	700 €	598 €
6	entre 8 ans et demi et 11 ans et demi	500 €	427 €
7	entre 11 ans et demi et 14 ans et demi	500 €	427 €

Source : Ministère de l'Éducation nationale

Vérifiez vos fiches de paie sur

<https://ensap.gouv.fr>

Contactez-nous si cette prime ne vous a pas été versée.

Montant annuel en année pleine (*) (1/12 versé mensuellement à partir de mai 2021)

Retrouvez toutes les rémunérations 2021 sur : <https://enseignants.se-unsa.org/Toutes-les-remunerations>



Résultats des entretiens de carrière 2019/2020 :

Rappel : les entretiens de carrière ont un double objectif :

- **Individuel** : mesurer la valeur professionnelle de l'enseignant (traduite au final par un adjectif)
- **Collectif** : aux échelons 6 et 8 : booster 30% des promouvables en passant 1 an plus tôt à l'échelon supérieur. A l'échelon 9, permettre un

passage plus ou moins rapide à la hors classe, selon les contingents de promouvables chaque année (17%).

Le décrochage entre les enseignants sur la classe normale n'est plus que de deux années maximum (10 ans avant le PPCR).

La CAPD a été réunie pour la dernière fois : le gouvernement ayant décidé dans sa loi dite de modernisation de la Fonction Publique d'évincer les élus représentants des personnels sur les compétences avancement, mutations. Nous combattons vivement cette loi, qui n'offre plus la transparence des opérations. **Le SE-Unsa a informé les collègues de leurs résultats lorsqu'ils avaient communiqué leurs coordonnées.**

Campagne des entretiens de carrière 2020/2021 : les avis vont arriver, le SE-Unsa reste à votre disposition !

Ceux d'entre vous qui ont eu un rendez-vous de carrière durant l'année scolaire qui se termine vont **recevoir dans les semaines à venir les avis de l'IEN**. Tout collègue dispose d'un **délaï de 15 jours pour émettre des commentaires** via l'interface du rendez-vous dans carrière dans i-prof, SIAE. Cette phase n'est pas à négliger car elle permet d'attirer l'attention sur des erreurs par exemple, mais elle est aussi prise en compte lors de l'examen des saisines par le rectorat. En cas de doute, il convient d'émettre un commentaire. Nous contacter si besoin.

HORS CLASSE et CLASSE EXCEPTIONNELLE : aucune démarche à faire, pas de candidature à émettre ... mais prenez soin de vérifier votre CV sur iprof. Vous devriez avoir aussi connaissance de l'appréciation finale.

Résultats sans doute début juillet. Plus de CAPD, nous ne pourrons plus vérifier de notre côté, ni vous informer des résultats.

Pour la classe exceptionnelle, au vivier 2 (collègues arrivés au 7ème échelon de la hors-classe) : la création du 7ème échelon pourrait priver certains collègues précédemment éligibles au 6ème de passer classe exceptionnelle. Nous avons dénoncé cette situation au ministère. Nous avons été entendus : une période transitoire est mise en place sur deux ans pour rendre éligibles à la classe exceptionnelle les enseignants actuellement au 6ème échelon.

ADHESION ANTICIPEE AU SE-UNSA :

<http://www.se-uns.org/adh/>

Nouveaux adhérents, le bon plan ! > adhérent dès maintenant, paiement en octobre pour 2021/2022

Collectivement, adhérer au SE-Unsa, c'est porter un projet de transformation de l'École publique et obtenir des moyens à la hauteur de l'enjeu de la réussite de tous. C'est ajouter votre force, à celles des autres adhérents

À titre individuel, c'est trouver informations, conseils et accompagnement dans les moments clés de son parcours professionnel : mouvement, avancement, rendez-vous de carrière...

À titre personnel, c'est aussi bénéficier des avantages d'un comité d'entreprise, d'un espace adhérent.



Une équipe militante dans chaque département pour vous renseigner :

ARDENNES : Benoit PIERRET, secrétaire départemental 08@se-uns.org

AUBE : Jean-Claude JACTAT, secrétaire départemental 10@se-uns.org

MARNE : Aline GEERAERTS, secrétaire départementale 51@se-uns.org

HAUTE-MARNE : François DEMONT secrétaire départemental 52@se-uns.org

PSY-EN : Christine CHARLOT, élue à la CAPA des PSY-EN (contact : ac-reims@se-uns.org), Catherine GIARD

AESH : Aline GEERAERTS : 06.14.25.31.19

SEGPA / ASH : Sophie CASTELAIN (ASH): 03.26.88.25.53 (contact : ac-reims@se-uns.org)

William NGANGUE et **Valérie GURGEY**, élu.e.s CCPA des Directeurs Adjoints de Segpa (contact : ac-reims@se-uns.org)

